



VOTRE AVENIR. VOTRE VOTE.



Le 28 mai 2025, nous avons présenté nos meilleures et dernières offres au STTP, pour les unités de négociation urbaine et des FFRS. Vous aurez la chance de voter sur notre offre finale qui s'applique à votre unité de négociation. Le vote est administré indépendamment par le Conseil canadien des relations industrielles. Si elle est approuvée, notre offre finale deviendra votre nouvelle convention collective, mettant ainsi fin à cette ronde de négociations avec le STTP.

Ce vote porte sur l'offre, rien d'autre. Le choix vous appartient.

Ce qui fait l'objet du vote

Résolution et stabilité

Ce vote donne au personnel la chance de décider si ces meilleures et dernières offres devraient devenir les nouvelles conventions collectives, ce qui apportera résolution et stabilité après 19 mois de négociation.

Nouvelles conventions collectives

Si les offres sont approuvées, les nouvelles conventions collectives de quatre ans seront en vigueur jusqu'au 31 janvier 2028 pour le STTP-Urbain et le STTP-FFRS.

Ce qui ne fait pas l'objet du vote

Prochaines rondes de négociations

Le vote porte uniquement sur les offres finales présentées au syndicat le 28 mai 2025 dans le cadre de la présente ronde de négociations. Tout changement aux futures conventions collectives après le 31 janvier 2028 sera négocié entre Postes Canada et le STTP lors d'une prochaine ronde de négociations collectives. Personne ne peut prédire ce qui pourrait se produire lors des prochaines rondes de négociations.

Droits de votre agent négociateur

Nous respectons les droits du STTP en tant que votre agent négociateur exclusif et nous continuerons de le faire. Le *Code canadien du travail* permet à la ministre d'ordonner la tenue d'un vote par le personnel, lorsqu'elle estime que cela est dans l'intérêt public. La ministre a exigé la tenue d'un tel vote étant donné l'impasse qui persiste. Après 19 mois de négociation, quatre offres globales et les travaux d'une Commission d'enquête sur les relations de travail, Postes Canada et le STTP ne sont toujours pas proches de conclure une entente négociée.

Le choix vous revient entièrement, mais nous espérons que vous savez que nous avons fait une offre qui :

Protège ce qui est le plus important pour vous, comme le régime de retraite, les avantages sociaux et la sécurité d'emploi.

Augmente votre salaire à un taux raisonnable en fonction de notre situation.

Permet de commencer à mettre en œuvre, à un rythme raisonnable, les changements qui s'imposent pour faire croître notre secteur des colis.

Personnel de livraison (groupe 2)

Ce que notre offre finale signifie pour vous

✓ **Ce que vous conservez**

- Votre **régime de retraite à prestations déterminées**
- Vos dispositions de sécurité d'emploi, les meilleures de l'industrie
- Vos régimes d'avantages sociaux et de soins médicaux des personnes retraitées
- Vos congés annuels et congés de préretraite
- Votre **indemnité de vie chère** (IVC)
- Votre horaire (vous n'aurez pas l'obligation de travailler les fins de semaine)

Votre **régime de retraite à prestations déterminées** est protégé.

✓ **Ce que vous gagnez**

- **Des salaires plus élevés** : 6,0 % pour la première année; 3,0 % pour la deuxième année; 2,0 % pour la troisième année et 2,0 % pour la quatrième année
- **Prime à la signature**
- Un meilleur remplacement du revenu pendant les congés du programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD)
- 6 jours de congé pour raisons personnelles additionnels inscrits dans la convention collective
- Plus de congés compensatoires peuvent être reportés (en remplacement de la rémunération des heures supplémentaires)
- Garantie d'un minimum de 15 heures par semaine pour le personnel à temps partiel du groupe 2

Prime à la signature : 1 000 \$ pour le personnel à temps plein; 500 \$ pour tout le reste du personnel.

Les **postes à temps partiel flexibles** seront plafonnés à 15 % des affectations des factrices et facteurs à temps plein dans une unité postale ou une installation.

✓ **Changements apportés à notre modèle de livraison et autres ajustements opérationnels**

- Deux nouveaux types de postes (**temps partiel flexible** et livraison de colis à temps partiel) favoriseront la flexibilité de la livraison et aideront la Société à être compétitive dans le secteur de la livraison de colis 7 jours sur 7.
- La **répartition de la charge** de travail comblera les écarts entre les itinéraires provenant des fluctuations naturelles des volumes.
- Nous proposons une mise en œuvre initiale limitée (10 installations) de l'**acheminement dynamique**, meilleure pratique et norme de l'industrie en usage chez tous les autres principaux services de messagerie.
- La période de 5 minutes pour se laver avant la pause repas sera supprimée. Ce changement n'affectera pas votre rémunération.

Répartition de la charge de travail : Le travail sera réassigné seulement le matin, au moyen d'une approche nationale normalisée.

L'**acheminement dynamique** sera mis en œuvre dans au plus 3 % des installations de livraison aux fins de mise à l'essai et de validation initiales.

Apprenez-en plus à postescanada.ca/offres

Traitement du courrier et vente aux détails (groupe 1)

Ce que notre offre finale signifie pour vous

✓ **Ce que vous conservez**

- Votre **régime de retraite à prestations déterminées**
- Vos dispositions de sécurité d'emploi, les meilleures de l'industrie
- Vos régimes d'avantages sociaux et de soins médicaux des personnes retraitées
- Vos congés annuels et congés de préretraite
- Votre **indemnité de vie chère** (IVC)
- Votre horaire

Votre **régime de retraite à prestations déterminées** est protégé.

✓ **Ce que vous gagnez**

- Des **salaires plus élevés** : 6,0 % pour la première année; 3,0 % pour la deuxième année; 2,0 % pour la troisième année et 2,0 % pour la quatrième année
- **Prime à la signature**
- Un meilleur remplacement du revenu pendant les congés du PAICD
- 6 jours de congé pour raisons personnelles additionnels inscrits dans la convention collective
- Plus de congés compensatoires peuvent être reportés (en remplacement de la rémunération des heures supplémentaires)

Prime à la signature : 1 000 \$ pour le personnel à temps plein; 500 \$ pour tout le reste du personnel

✓ **Changements opérationnels**

- La période de 5 minutes pour se laver avant la pause repas sera supprimée. Ce changement n'affectera pas votre rémunération.

Personnel du parc de véhicules et de l'entretien (groupes 3 et 4)

Le personnel du parc de véhicule et de l'entretien recevra les mêmes augmentations salariales et primes à la signature que les autres membres du personnel. Nous protégerons ce qui vous tient le plus à cœur, notamment votre régime de retraite à prestations déterminées, les dispositions de sécurité d'emploi, les congés annuels et de préretraite, l'IVC et votre horaire.

- Pour soutenir l'avancement professionnel et le perfectionnement, nous lancerons un programme d'apprentissage de mécanicienne et mécanicien de véhicules légers (VHE9).
- Nous retirerons la période de 5 minutes pour se laver avant la pause repas. Ce changement n'affectera pas votre rémunération.
- Nous harmoniserons davantage certaines classes d'emplois du personnel d'entretien sur une base volontaire.

Personnel temporaire

Les nouveaux postes à temps partiel créeront des emplois permanents assortis d'horaires et offriront plus d'occasions au personnel temporaire d'avoir un poste régulier. Le personnel temporaire actuel qui devient membre du personnel régulier (à temps plein ou à temps partiel) aura les mêmes droits que le personnel régulier actuel :

- Les mêmes dispositions de sécurité d'emploi
- Le même régime de retraite à prestations déterminées
- Les mêmes régimes d'avantages sociaux et de soins médicaux des personnes retraitées
- Les mêmes congés annuels (jusqu'à 7 semaines), dispositions de congés et 13 jours de congé pour raisons personnelles
- La même indemnité de vie chère (IVC)
- La même grille salariale

Prime à la signature :

Le personnel temporaire recevra une prime à la signature de 500 \$

L'incertitude contribue aux pertes records pour Postes Canada

L'incertitude persistante liée au conflit de travail à Postes Canada a une grande incidence sur l'entreprise. La clientèle a confié ses activités à d'autres entreprises de livraison, ce qui a entraîné une baisse importante des volumes de colis et une augmentation rapide des pertes financières.

En juin, les pertes d'exploitation de Postes Canada étaient d'environ 10 millions de dollars par jour – plus du double des pertes quotidiennes moyennes en juin 2024.

Depuis 2018, la Société a enregistré une perte avant impôt de plus de 3,8 milliards de dollars.



Voyez ce que l'offre signifie pour vous à postescanada.ca/offres

Lisez les fiches de renseignements et regardez les vidéos sur l'offre finale.

Découvrez les détails sur le vote qui sera administré indépendamment par le Conseil canadien des relations industrielles.

Lisez les dernières nouvelles.